

# RENNES METROPOLE

## ENQUÊTE PUBLIQUE

*du 27 novembre au 11 décembre 2023*

ZAC Blosne-Est

Déclassement d'une emprise du domaine public métropolitain  
Parking Avenue des Pays-Bas

*Arrêté Métropolitain du 19 octobre 2023*

La commissaire enquêtrice  
Annick Liverneaux

# SOMMAIRE

## PARTIE I RAPPORT

### 1/ PRESENTATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 1.1 Objet de l'enquête publique
- 1.2 Cadre juridique
- 1.3 Nature et présentation du projet de déclassement du domaine public
- 1.4 Composition du dossier d'enquête publique

### 2/ ORGANISATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 2.1 Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux
- 2.3 Publicité de l'enquête publique

### 3/ DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 3.1 Modalités de communication du projet de déclassement et tenue des permanences
- 3.2 Récapitulatif des observations

## PARTIE II CONCLUSIONS et AVIS

### 1/ RAPPEL DU PROJET DE DECLASSEMENT

### 2/ ANALYSE DES OBSERVATIONS ET REQUÊTES

### 3 / AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

# PARTIE I RAPPORT

## 1/ PRESENTATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### 1.1 Objet de l'enquête publique

Cette enquête publique concerne le projet de déclassement d'une emprise du domaine public routier métropolitain pour une surface d'environ 1365 m<sup>2</sup>, correspondant au parking situé au sud de la station de métro Triangle sur l'avenue des Pays Bas et en limite de propriété avec la parcelle cadastrée LO 102 à Rennes.

L'arrêté n° 2023-1210 en date du 19 octobre 2023, signé par monsieur Marc Hervé 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l'Eau, à l'Assainissement, à la GEMAPI, à la Biodiversité et au Foncier, fixe les modalités de l'enquête publique. Elle se déroulera du 27 novembre 2023 au 11 décembre 2023 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

### 1.2 Cadre Juridique

La Présidente de Rennes Métropole,

Le code de la voirie routière et notamment les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants ;

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 134-1 et R 134-6 et suivants ;

Le Code général des collectivités territoriales ;

La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rennes approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Blosne-Est en date du 5 mars 2012 ;

La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rennes approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Blosne-Est en date du 20 janvier 2014 ;

Le projet de réalisation d'un programme immobilier mixte au sein de la ZAC Blosne-Est sur le lot E07a;

La liste des commissaires enquêteurs en Ille et Vilaine pour l'année 2023 ;

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

L'arrêté n° 2022-1309 du 3 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Pascal Hervé, 9eme vice-président, délégué à l'Eau, à l'Assainissement, à la GEMAPI, à la Biodiversité et au Foncier.

### 1.3 Nature et présentation du projet de déclassement du domaine public

Le quartier du Blosne fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain traduit dans les objectifs de la ZAC Blosne-Est créée le 5 mars 2012 et actualisée le 20 janvier 2014.

Le projet de déclassement est situé dans le quartier du Blosne sur l'Avenue des Pays-Bas, au sud de la station de métro « Triangle ». L'urbanisation de ce quartier date des années 1970, elle se présente sous forme de grands ensembles de logements dans une trame bâtie très lâche, avec de nombreux parkings et

des voiries surdimensionnées. L'avenue des Pays-Bas est très large et présente une structure paysagère laniérée par une alternance de chaussées, de parkings et de terre-pleins, rendant la lisibilité de la trame viaire confuse et donnant une impression d'espace public dilaté.



L'Avenue des Pays-Bas en 2005.

Afin de pouvoir accueillir de nouvelles constructions à vocation du tertiaire et des logements en respectant les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), il est envisagé la densification et le resserrement des fonctions urbaines autour des stations de métro du Blosne.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements et constructions déjà réalisés plus au nord avec la livraison des programmes du Quadri et du pôle associatif Polyblosne.

Il est en cohérence avec les objectifs généraux de la ZAC Blosne-Est :

- ✓ Favoriser la mixité sociale en diversifiant le parc de logements et en accueillant de nouvelles fonctionnalités et services,
- ✓ Intensifier les fonctions urbaines en renforçant le pôle de centralité Zagreb/ Yougoslavie et les abords de la station de métro du Triangle,
- ✓ Fédérer les espaces verts du quartier dans un projet général de parc en réseaux et favoriser ainsi les parcours piétonniers et les circulations douces,
- ✓ Consolider le maillage des équipements publics et associatifs, le niveau de services et d'activités économiques,
- ✓ Organiser, structurer les mobilités et les déplacements afin de faire évoluer les pratiques :
  - Apaiser la circulation des grands axes et privilégier les mobilités douces,
  - Réduire les emprises foncières à destination de l'automobile,
  - Rendre plus lisible les espaces publics dédiés aux modes de déplacements alternatifs.

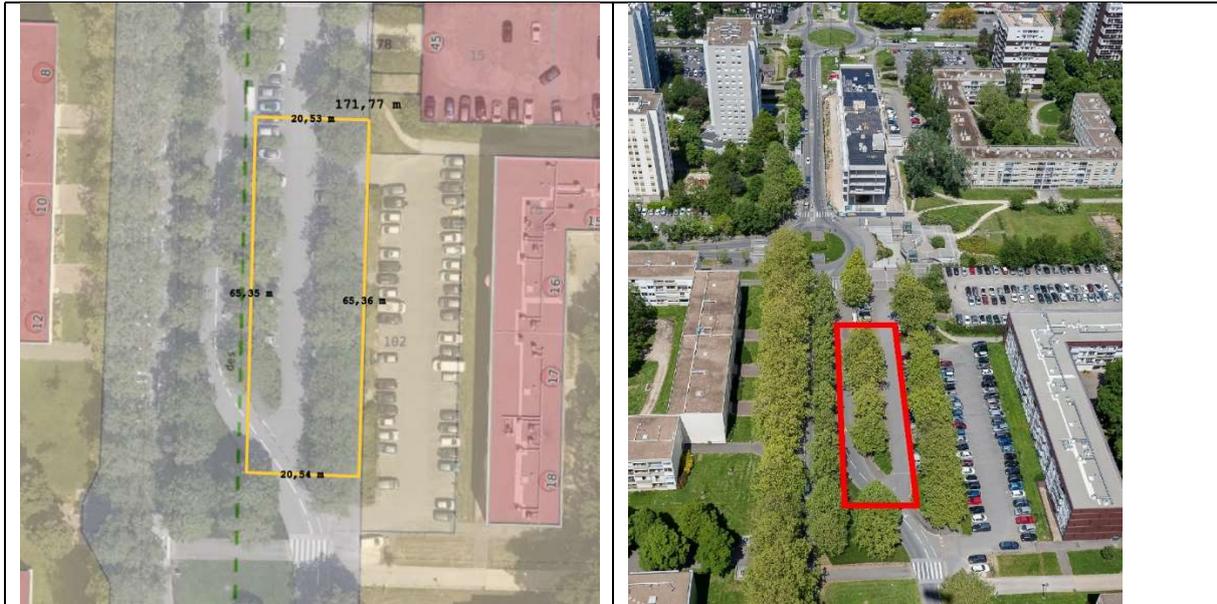
Et avec les objectifs fixés par le Plan de Déplacements Urbain de Rennes-Métropole :

- ✓ Développer un urbanisme favorable aux modes alternatifs à la voiture,
- ✓ Développer la multimodalité (cars, trains, bus, métro...) et les modes de déplacements de proximité (vélos, marche à pied),
- ✓ Réduire l'usage du mode de déplacement automobile individuel,
- ✓ Adapter et hiérarchiser la trame viaire,

## Objet du déclassement

L'emprise foncière concernée par le projet de construction est constituée de la voie Est de l'avenue des Pays-Bas pour une surface de d'environ 1365 m<sup>2</sup>. Elle supporte actuellement une chaussée de circulation et une zone de stationnement d'environ 45 places. La circulation sera rétablie sur la voie Ouest qui deviendra à double-sens, les voiries de desserte et les carrefours seront modifiés en fonction de ce nouveau plan de circulation.

La désaffectation de cette emprise sera effectuée préalablement à son déclassement.



L'assiette foncière ainsi libérée aura vocation à accueillir un ensemble immobilier à destination mixte tertiaire/logements (programme E07a de la ZAC Blosne-Est).

## Objectifs du projet

Le groupe Angevin réalisera le programme de construction qui accueillera son siège social ainsi que 27 logements PLS à destination des collaborateurs de l'entreprise.

Le projet de construction est composé de deux volumes R+8 et R+11 reliés par un socle continu en RDC et R+1, constituant le nouveau front bâti de l'avenue des Pays-Bas. Le volume nord accueillera les bureaux du siège de l'entreprise et le volume sud les logements des collaborateurs. Les places de stationnement réglementaires requises par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal seront construites en sous-sol.

Les travaux de réaménagement de l'espace public permettant de libérer les emprises et d'accompagner le projet seront financés par le budget annexe de la ZAC Blosne-Est. Ils comprennent :

Le réaménagement fonctionnel des voiries :

- ✓ La désaffectation de la voie de circulation Est de l'avenue des Pays-Bas et le report des flux de circulation Sud > Nord sur la voie Ouest qui sera aménagée à double sens.
- ✓ Le réaménagement du carrefour Bulgarie/Pays-Bas en carrefour à feux tricolores.

- ✓ La suppression du parking jouxtant la voie Est de l'Avenue des Pays-Bas (44 places de stationnement) et l'aménagement de places de stationnement longitudinal le long de la voie Ouest restructurée,
- ✓ Le réaménagement du parking situé devant la résidence Espacil place de Nimègue,
- ✓ L'aménagement d'une traversée piétonne sécurisée dans la continuité du réseau piéton entre le square de Nimègue et l'allée du Gacet.
- ✓ Le repositionnement de l'arrêt de bus à proximité immédiate de la station de métro du Triangle.

Le réaménagement paysager des espaces publics :

- ✓ L'aménagement d'un cheminement piéton devant les futures constructions,
- ✓ La reconfiguration des alignements d'arbres : les arbres plantés sur les terre-pleins en 2002 à la livraison du métro seront supprimés, les alignements historiques situés de part et d'autre de l'avenue seront conservés. Une centaine d'arbres et arbrisseaux nouveaux seront plantés.
- ✓ La désimperméabilisation des sols sur les emprises de voiries désaffectées et des parkings conservés.

L'avenue des Pays-bas au terme de l'aménagement de la ZAC Blosne-Est



### L'impact du projet sur le domaine public routier et les mesures compensatoires

La mise à double sens de la chaussée Ouest de l'Avenue des Pays-Bas n'aura pas d'incidences sur la circulation.

Les 45 places de stationnement qui seront supprimées sont aujourd'hui utilisées par des automobilistes extérieurs au quartier qui rejoignent la station de métro.

Afin d'encourager les reports modaux vers les transports en communs, Rennes Métropole a engagé les actions suivantes qui auront un impact positif pour le quartier du Blosne :

- ✓ La livraison de la ligne b du métro qui permet de limiter la circulation en intra-rocade, avec l'implantation d'un nouveau parc-relais sur le secteur de la Courrouze.

- ✓ Le doublement de la capacité du parc relais Poterie sur la ligne a du métro à l'est du quartier du Blosne,
- ✓ Le renforcement progressif des lignes de bus 61 et 161 venant des communes desservies par la RD 82, ainsi que la mise à l'étude d'une voie de Transports en Commun en Site Propre sur la RD 82 en amont du franchissement de la rocade,
- ✓ L'aménagement d'une voie Express Vélo depuis la commune de Noyal-Chatillon jusqu'au boulevard Oscar Leroux,
- ✓ La mise à l'étude de la résidentialisation des parkings aériens du quartier afin de les réserver aux habitants et usagers du quartier.

Ces mesures permettront d'augmenter la part modale des transports en commun et des modes alternatifs à la voiture individuelle, et ainsi réduire la circulation automobile intra-rocade. Afin de mesurer les incidences du projet sur la circulation et le stationnement, un observatoire a été mis en place pour toute la durée de réalisation du projet urbain du Blosne, permettant d'apporter des mesures correctives en cas de dysfonctionnements.

## 1.4 Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête a été réalisé par les services de Rennes Métropole, il s'intitule :

### **DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

**Ville de Rennes  
ZAC Blosne-Est  
Parking Avenue des Pays-Bas**

#### **Enquête publique**

Il contient les pièces ci-dessous et est accompagné d'un registre d'enquête publique :

**Arrêté n°2023-1210 en date du 19 novembre 2023** – DAUH - Service Foncier – Voiries et infrastructures – Rennes ZAC Blosne Est – Lot EO7 – Déclassement – Ouverture et Organisation d'une enquête publique.

#### **Notice explicative du déclassement partiel du domaine routier ZAC Blosne-Est – Avenue des Pays Bas**

1. Le contexte
2. L'objet du déclassement
3. La description du projet
4. L'impact du projet sur le fonctionnement du domaine public routier et les mesures compensatoires.

#### **Rapport de la Police Municipale n° 1143 en date du 2 novembre 2023**

Constat d'affichage de l'avis d'enquête publique sur les 2 panneaux posés au niveau du parking Avenue des Pays-bas.

(2 photographies jointes).

#### **Publicité de l'enquête publique**

Photocopies des annonces parues dans les pages légales des journaux :

Ouest France du 10 novembre 2023 et du 28 novembre 2023.

7 Jours Petites Affiches du 11 novembre 2023 et du 2 décembre 2023.

Attestations de parutions Médialex.

## 2/ ORGANISATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### 2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Madame Annick Liverneaux, inscrite sur la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur du Département d'Ille et Vilaine pour l'année 2023, a été désignée pour diligenter l'enquête publique par l'arrêté de Rennes Métropole n° 2023-1210 en date du 19 octobre 2023.

### 2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux

Madame Guillemot, du Service Foncier de Rennes Métropole, en charge du dossier, a assuré la transmission des pièces du dossier au commissaire enquêteur, par internet et par courrier.

Un premier échange téléphonique a permis de caler les dates d'enquête publique, des permanences, et les moyens mis en œuvre pour la publicité de l'enquête.

Le 14 novembre 2023, le commissaire enquêteur s'est rendu sur le site du projet de déclassement. Cette visite a permis de reconnaître les lieux et les alentours immédiats du parking.

#### Visite des lieux :



Vue du parking depuis le sud

L'emprise à déclasser est située en rive Est de l'Avenue des Pays-Bas dans le quartier du Blosne à Rennes. Elle supporte un parking gratuit d'environ 45 places de stationnement, ombragées de chaque côté par une rangée d'arbres plantés sur un terre-plein. Le jour de ma visite, le parking était occupé environ au  $\frac{3}{4}$ . J'ai pu constater qu'il existait une offre de stationnement importante aux alentours, soit publique sur chaussée, soit privée dans les copropriétés aux alentours immédiats.

Une réunion au service foncier de Rennes Métropole avec Madame Guillemot, Madame Cholet, Monsieur Bodin et Monsieur Sorel a eu lieu ce même jour. Le contexte des études urbaines et des objectifs de restructuration des espaces publics conduisant au déclassement ont été clairement présentés. Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre ont été paraphés ce jour par le commissaire enquêteur.

## 2.3 Publicité de l'enquête publique

La publicité de l'enquête a été réalisée quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique puis pendant toute la durée de celle-ci de la manière suivante :

- Affichage de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique à l'Hôtel d'Agglomération de Rennes Métropole et à l'Hôtel de ville de Rennes.
- Mise en ligne sur le site Internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr>.
- Affichage de l'avis d'enquête publique sur les lieux du déclassement.
- Parution Ouest France du 10 novembre 2023.
- Parution 7 Jours Petites Affiches du 11 novembre 2023.
- Parution Ouest France du 28 novembre 2023.
- Parution 7 Jours Petites Affiches du 2 décembre 2023.

Un constat d'affichage a été établi par la police municipale en date du 2 novembre 2023.

## 3/ DÉROULEMENT de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### 3.1 Modalités de communication du projet de déclassement et tenue des permanences

A compter du lundi 27 novembre 2023, un exemplaire du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ont été tenus à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs :

- à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville à Rennes, au point info situé au rez-de-chaussée, aux jours et heures d'ouverture habituels des locaux, à savoir du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
- en ligne sur le site internet de Rennes Métropole accessible à l'adresse suivante : <https://metropole.rennes.fr> ;
- à la maison du projet du Blosne, Place Jean Normand à Rennes, aux jours et horaires suivants :
  - ✓ lundi 27 novembre et lundi 4 décembre de 14h00 à 17h00,
  - ✓ mercredi 29 novembre et mercredi 6 décembre de 14h30 à 17h30,
  - ✓ vendredi 1<sup>er</sup> décembre de 9h30 à 12h30,
  - ✓ jeudi 7 décembre de 15h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, au point info, lors des permanences du lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 et du lundi 11 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Ouverture de l'enquête publique le 27 novembre 2023 à 9h30.

Permanence le lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30.

Aucune visite pendant cette permanence.

Permanence le lundi 11 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Aucune visite pendant cette permanence.

Clôture de l'enquête le lundi 11 décembre 2023 à 17h15.

A l'issue de l'enquête publique, j'ai constaté que l'enquête publique n'avait suscité aucune déposition dans le registre d'enquête, aucun courrier postal ou informatique n'ont été reçus.

### 3.2 Récapitulatif des observations

Je note que cette enquête publique n'a suscité aucune déposition de la part du public, ni sur le registre d'enquête publique, ni par courrier, ni par mail, malgré la bonne communication effectuée sur place par le biais de l'affichage ou par les parutions de l'avis d'enquête dans les journaux.

L'emprise foncière objet du déclassement supporte actuellement un parking d'environ 44 places qui sert principalement de parc relais pour les automobilistes en provenance des communes extérieures. Les habitants du quartier ne se sont pas mobilisés pour manifester leur désaccord sur la suppression de ce parking.

#### Procès-verbal des observations du public

Le 12 décembre 2023, un procès-verbal attestant que l'enquête publique n'avait recueilli aucune observation a été remis au maître d'ouvrage, Rennes Métropole - Service Foncier, en charge de ce dossier.

Le commissaire enquêteur exprimera son avis dans la partie II « Conclusions et Avis ».

Le 18 décembre 2023

Le commissaire enquêteur, Annick Liverneaux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick Liverneaux', with a long horizontal flourish underneath.

## PARTIE II CONCLUSIONS et AVIS

### 1/ RAPPEL DU PROJET DE DECLASSEMENT

Le quartier du Blosne fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain traduit dans les objectifs de la ZAC Blosne-Est créée le 5 mars 2012 et actualisée le 20 janvier 2014.

L'urbanisation de ce quartier date des années 1970 : elle se présente sous forme de grands ensembles de logements qui ont permis de répondre rapidement aux besoins de la population. Les îlots d'habitat sont desservis par des voies très larges et comportent de nombreuses zones de stationnement.

Afin de pouvoir accueillir de nouvelles constructions à vocation du tertiaire et des logements en respectant les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), il est envisagé la densification et le resserrement des fonctions urbaines autour des stations de métro du Blosne, en cohérence avec les objectifs fixés par le Plan de Déplacements Urbain de Rennes-Métropole.

Le projet de construction est porté par le groupe Angevin. Il est composé de deux volumes R+8 et R+11 qui accueilleront d'une part les bureaux du siège et d'autre part 27 logements locatifs sociaux à destination des collaborateurs de l'entreprise. Les places de stationnement réglementaires requises par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal seront construites en sous-sol.

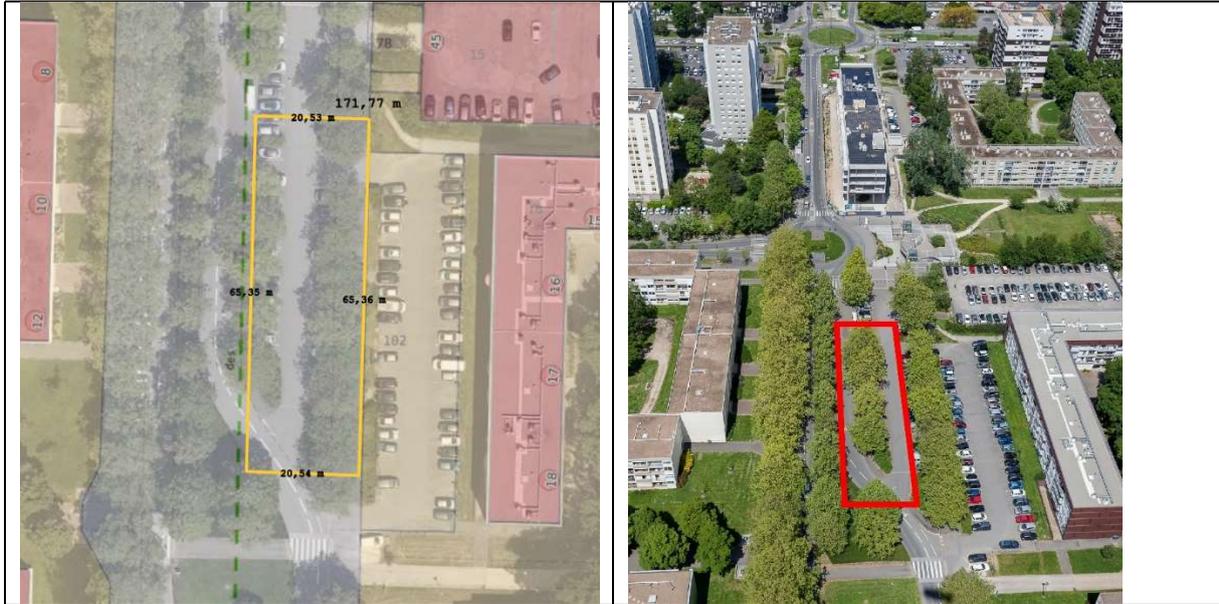
Les travaux de réaménagement de l'espace public permettant de libérer les emprises comprennent :

- ✓ La désaffectation de la voie de circulation Est de l'avenue des Pays-Bas et le report des flux de circulation sur la voie Ouest qui sera aménagée à double sens.
- ✓ Le réaménagement du carrefour Bulgarie/Pays-Bas en carrefour à feux tricolores.
- ✓ La suppression du parking jouxtant la voie Est des Pays-Bas (44 places de stationnement) et l'aménagement de places de stationnement longitudinal le long de la voie Ouest restructurée,
- ✓ Le réaménagement du parking situé devant la résidence Espacil place de Nimègue,
- ✓ L'aménagement d'une traversée piétonne sécurisée dans la continuité du réseau piéton entre le square de Nimègue et l'allée du Gacé.
- ✓ Le repositionnement de l'arrêt de bus à proximité immédiate de la station de métro du Triangle.
- ✓ L'aménagement d'un cheminement piéton devant les futures constructions,
- ✓ La reconfiguration des alignements d'arbres : les arbres plantés sur les terre-pleins en 2002 à la livraison du métro seront supprimés, les alignements historiques situés de part et d'autre de l'avenue seront conservés. Une centaine d'arbres et arbrisseaux nouveaux seront plantés.
- ✓ La désimperméabilisation des sols sur les emprises de voiries désaffectées et des parkings conservés.

#### Objet du déclassement

Ces opérations nécessitent le déclassement d'une emprise du domaine public routier métropolitain.

L'emprise foncière représente une surface approximative de 1365 m<sup>2</sup>. Elle supporte actuellement une partie de la voie Est de l'Avenue des Pays-Bas et une zone de stationnement d'environ 45 places.



L'avenue des Pays-Bas au terme de l'aménagement de la ZAC Blosne-Est



### L'impact du projet sur le domaine public routier et les mesures compensatoires

La mise à double sens de la chaussée Ouest de l'Avenue des Pays-Bas n'aura pas d'incidences sur la circulation. Les 45 places de stationnement qui seront supprimées sont aujourd'hui utilisées par des automobilistes extérieurs au quartier qui rejoignent la station de métro.

Rennes métropole a engagé des actions afin d'encourager le report modal des automobilistes vers les transports en commun et ainsi réduire la circulation automobile intra-rocade :

- ✓ Construction d'un nouveau parc relais sur le secteur de la Courrouze et doublement de la capacité du parc relais Poterie ;
- ✓ Renforcement des lignes de bus en provenance des communes situées au sud ;
- ✓ Projet de voie Express Vélo depuis la commune de Noyal-Chatillon jusqu'au boulevard Oscar Leroux.

Une étude est en cours afin de réserver l'accès des parkings aériens du quartier aux résidents des immeubles.

Un observatoire a été mis en place pour mesurer les incidences du projet sur la circulation et le stationnement pendant la durée de réalisation du projet urbain du Blosne afin d'apporter des mesures correctives en cas de dysfonctionnements.

## 2/ ANALYSE DES OBSERVATIONS ET REQUÊTES

Cette enquête publique portait sur le déclassement d'une portion du domaine public routier située en rive Est de l'Avenue des Pays-Bas dans le quartier du Blosne à Rennes pour une superficie d'environ 1365 m<sup>2</sup>. Cette emprise supporte actuellement une portion de la voie de circulation Est de l'Avenue des Pays-bas et un parking public gratuit de 44 places.

Dans le cadre des objectifs de densification de l'urbanisation et de la restructuration des espaces publics décrits dans le dossier de la ZAC Blosne-Est, le déclassement de l'emprise va permettre la construction d'un ensemble immobilier comprenant des bureaux et des logements locatifs sociaux. Le plan de circulation du secteur sera modifié pour reporter les flux de circulation de la chaussée Est de l'Avenue des Pays-Bas sur la chaussée Ouest qui sera mise à double sens.

Les mesures d'accompagnement comprennent la restructuration des espaces publics, des cheminements piétons et voies cyclables, et le réaménagement des espaces plantés de la trame paysagère.

Malgré la bonne information de la tenue de l'enquête publique et la mise à disposition du dossier au point info de Rennes Métropole et à la maison du projet du Blosne, le déclassement de l'emprise supportant le parking et donc la suppression des 44 places de stationnement n'a suscité aucune observation de la part du public.

## 3 / AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A l'issue de cette enquête publique et après avoir examiné tous les éléments du dossier :

Je pense que les véhicules stationnés sur le parking objet du déclassement n'appartiennent pas aux résidents des immeubles alentour, mais à des personnes extérieures à Rennes qui cherchent à se rapprocher de la station de métro Triangle située à environ 150 m. Cela explique sans doute le peu d'intérêt des riverains pour la suppression du parking qui remplit donc actuellement une fonction de parc relais et incite les automobilistes en provenance des communes extérieures à pénétrer dans la ville, ce qui n'est pas souhaitable.

Les actions et travaux mis en œuvre depuis quelques années par Rennes Métropole pour le développement des transports collectifs ont permis la livraison de la ligne b du métro et l'implantation de nouveaux parcs-relais. D'autre part, plusieurs projets sont à l'étude : le renforcement et la mise en site propre des lignes de bus 61 et 161 en provenance des communes situées à proximité de la route départementale 82, l'aménagement d'une voie Express Vélo depuis la commune de Noyal-Chatillon jusqu'au boulevard Oscar Leroux, et la résidentialisation des parkings aériens du quartier afin de les réserver aux habitants et usagers du quartier.

Le plan d'urbanisation du quartier du Blosne date des années 70. A cette époque les transports en communs n'étaient pas aussi performants et uniquement représentés par un réseau bus, les besoins en logements ont été satisfaits par la construction de grands ensembles au milieu d'une trame paysagère très aérée, les politiques foncières étant beaucoup plus permissives qu'aujourd'hui. L'alternance de chaussées et de parkings témoigne d'une époque où la voiture était pratiquement le seul moyen de déplacement, les voies de circulation étaient dimensionnées pour supporter un fort trafic automobile qui avait pour objectif d'amener l'automobiliste au cœur de la ville.

La construction de cet ensemble immobilier à proximité d'une station de métro et des lignes de bus performantes est judicieuse puisqu'elle permet construire de nouveaux logements tout en limitant les déplacements automobiles. L'immeuble disposera en sous-sol de places de stationnement en conformité avec le PLUi de Rennes métropole.

Je note que le parking du Square de Nimègue situé à proximité immédiate fait l'objet d'une étude de privatisation pour réserver le stationnement aux seuls habitants de la résidence de logements contigüe.

Je considère que le réaménagement des espaces publics, des cheminements piétons et des pistes cyclables au détriment des espaces de voirie s'inscrit dans les politiques de densification urbaines à proximité des lignes de transport performantes tout en prenant en compte l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier.

**En conclusion, j'émet un avis favorable sur le projet de déclassement de l'emprise du domaine public situé à l'Est de l'Avenue des Pays-Bas pour une surface d'environ 1365 m<sup>2</sup>.**

Le 18 décembre 2023

Le commissaire enquêteur, Annick Liverneaux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick Liverneaux', with a long horizontal flourish underneath.

## ANNEXES



**MEDIALEX**  
Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Marielle RENOULT**

DESTINATAIRE : **RENNES METROPOLE  
SERVICE FONCIER  
BEATRICE GUILLEMOT**

Date et heure d'envoi : 20/10/2023 10:21:59

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73445704**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son représentant permanent David SHAPIRO , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**1er AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Déclassement du domaine public métropolitain  
correspondant à un parking, situé au sud de la  
station de métro du Triangle sur l'avenue des Pays  
Bas**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**OUEST-FRANCE**

**ILLE ET VILAINE**

**Le 10/11/2023**

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex



**MEDIALEX**  
Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Marielle RENOULT**

DESTINATAIRE : **RENNES METROPOLE  
SERVICE FONCIER  
BEATRICE GUILLEMOT**

Date et heure d'envoi : 20/10/2023 10:42:52

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73445714**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son représentant permanent David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**2ème AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
Déclassement du domaine public métropolitain  
correspondant à un parking, situé au sud de la  
station de métro du Triangle sur l'avenue des Pays  
Bas**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**OUEST-FRANCE**

**ILLE ET VILAINE**

**Le 28/11/2023**

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex

Rennes, le 19 octobre 2023

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales  
1 rue La Chalotais - BP 80338  
35103 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 79 39 09  
email : annoncelegale@7jours.fr

### PARUTION :

**Département : 35**

**Journal : 7 Jours**

**Date de parution : 11 novembre 2023**

**APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE**

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.  
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

#### RENNES METROPOLE 1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

de déclassement du  
domaine public métropolitain  
correspondant à un parking, situé au sud  
de la station de métro du Triangle sur  
l'avenue des Pays-Bas

Par arrêté n° 2023-1210 en date du 18  
octobre 2023

Rennes Métropole a décidé l'ouverture  
d'une enquête publique relative au  
déclassement de l'emprise du domaine  
public métropolitain correspondant à un  
parking, situé au sud de la station de métro  
du Triangle sur l'avenue des Pays-Bas  
à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroulera  
du lundi 27 novembre 2023 à 8h45 au  
lundi 11 décembre 2023 à 17h15 inclus,  
toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30  
et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes  
Métropole, Point Info (rez-de-chaussée),  
4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes,  
en ligne sur le site internet de Rennes Métropole :  
<https://metropole.rennes.fr>, à la  
Maison du Projet du Blosne, Place Jean  
Normand, Rennes, aux jours et horaires  
suivants :

- lundi 27 novembre et lundi 4 décembre :  
de 14h00 à 17h00
- mercredi 29 novembre et mercredi 6  
décembre : de 14h30 à 17h30
- vendredi 1<sup>er</sup> décembre : de 9h30 à  
12h30

- jeudi 7 décembre : de 15h00 à 18h00
- consigner ses observations sur le  
registre d'enquête mis à disposition au  
Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole ;

- ou les adresser par écrit au commissaire-  
enquêteur, Rennes Métropole - Service  
Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS  
93111 - 35031 Rennes Cedex ou [dauh-foncier@rennesmetropole.fr](mailto:foncier@rennesmetropole.fr).

Madame Annick Liverneaux, commissaire-  
enquêteur, se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes  
Métropole le lundi 27 novembre 2023 de  
9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour de  
l'enquête, soit le lundi 11 décembre 2023,  
de 14h00 à 17h00,

L237J10863

Le Président, Guillaume Lalau



Rennes, le 19 octobre 2023

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales  
1 rue La Chalotais - BP 80338  
35103 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 79 39 09  
email : annoncelegale@7jours.fr

### PARUTION :

**Département : 35**

**Journal : 7 Jours**

**Date de parution : 2 décembre 2023**

**APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE**

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.  
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

### **RENNES METROPOLE 2EME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

de déclassement du  
domaine public métropolitain -  
correspondant à un parking, situé au sud  
de la station de métro du Triangle sur  
l'avenue des Pays-Bas

Par arrêté n° 2023-1210 en date du 18  
octobre 2023

Rennes Métropole a décidé l'ouverture  
d'une enquête publique relative au  
déclassement de l'emprise du domaine  
public métropolitain correspondant à un  
parking, situé au sud de la station de mé-  
tro du Triangle sur l'avenue des Pays-Bas  
à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se dérou-  
lera du lundi 27 novembre 2023 à 8h45 au  
lundi 11 décembre 2023 à 17h15 inclus,  
toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rattachant  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30  
et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes  
Métropole, Point Info (rez-de-chaussée),  
4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes,  
en ligne sur le site internet de Rennes Mé-  
tropole : <https://metropole.rennes.fr>, À la  
Maison du Projet du Blossne, Place Jean  
Normand, Rennes, aux jours et horaires  
suivants :

- lundi 27 novembre et lundi 4 dé-  
cembre : de 14h00 à 17h00

- mercredi 29 novembre et mercredi 6  
décembre : de 14h30 à 17h30

- vendredi 1<sup>er</sup> décembre : de 9h30 à  
12h30

- jeudi 7 décembre : de 15h00 à 18h00

- consigner ses observations sur le  
registre d'enquête mis à disposition au  
Point Info de l'Hôtel de Rennes Métro-  
pole ;

- ou les adresser par écrit au commis-  
saire-enquêteur, Rennes Métropole - Ser-  
vice Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS  
93111 - 35031 Rennes Cedex ou dauh-  
foncier@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liverneaux, com-  
missaire-enquêtrice, se tiendra à la dis-  
position du public à l'Hôtel de Rennes  
Métropole le lundi 27 novembre 2023 de  
9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour de  
l'enquête, soit le lundi 11 décembre 2023,  
de 14h00 à 17h00,

L237J10864

Le Président, Guillaume Lalau





2, rue Gambetta  
BP3126  
35031 RENNES CEDEX  
Tél. 02.23.62.25.20



RAPPORT DE  
CONSTATATIONS

N° 1143/PM/2023

02 novembre 2023

Feuillet 1/4

**OBJET :** Constat d'affichage AVIS D'enquête Publique.  
**PIÈCE JOINTE :** Planche photographique

---L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre, à onze heures et trente minutes ---

---Nous soussignés, SALMS Raitis Brigadier-chef Principale de Police Municipale---

---Agent de police judiciaire adjoint, en fonction à la ville de Rennes, ---

---Dûment agréés et assermentés---

---Accompagnée LEMOUSE Fabrice Brigadier-chef Principale,

MICAULT Thomas Gardien-Brigadier de Police Municipale. ---

---Agissant revêtus de nos tenues d'uniforme et de nos insignes réglementaires, et conformément aux ordres de nos chefs. ---

---Vu le code de procédure pénal notamment les articles 21,2°, 21-2, D14.1, 429, 53, 73, 78-6---

---Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article et L2212-2-

---Vu le code de la sécurité intérieur notamment les articles L.511-1 et L.511-2---

---Assistée ADAM Alban Gardien-Brigadier stagiaire de Police Municipale. ---

---Rapportons les faits suivants ---

---Ce jour, sur instruction hiérarchique, nous est demandé de nous transporter à Avenue Pays Bas intersection Square Nimègue afin de constater la présence des panneaux de déclaration préalable d'affichage AVIS D'enquête Publique sur le lieux dit parking. ---

---A onze heures et trente-cinq minutes, arrivons sur les lieux et constatons que les quatre affiches jaunes apposées au niveau des parkings publics avec Objet : Déclaration Préalable d'affichage AVIS D'enquête Publique par Arrêté n°2023-1210 du 18 octobre 2023 et Arrêté n°2023-4959 du 17 octobre 2023 indiquant de déclassement partiel du domaine public routier Ville de Rennes sont présentes. ---

---Effectuons des clichés photographiques des panneaux et de son emplacement et rendons compte de l'ensemble des éléments à notre station directrice. ---

---Quittons les lieux et effectuons un retour au poste pour rédaction du présent rapport. ---

---Rapport fait et clos ce jour à quatorze heures. ---

**Destinataires**

1ex : Mme La Maire de la  
ville de RENNES S/C du  
Directeur de la Police  
Municipale

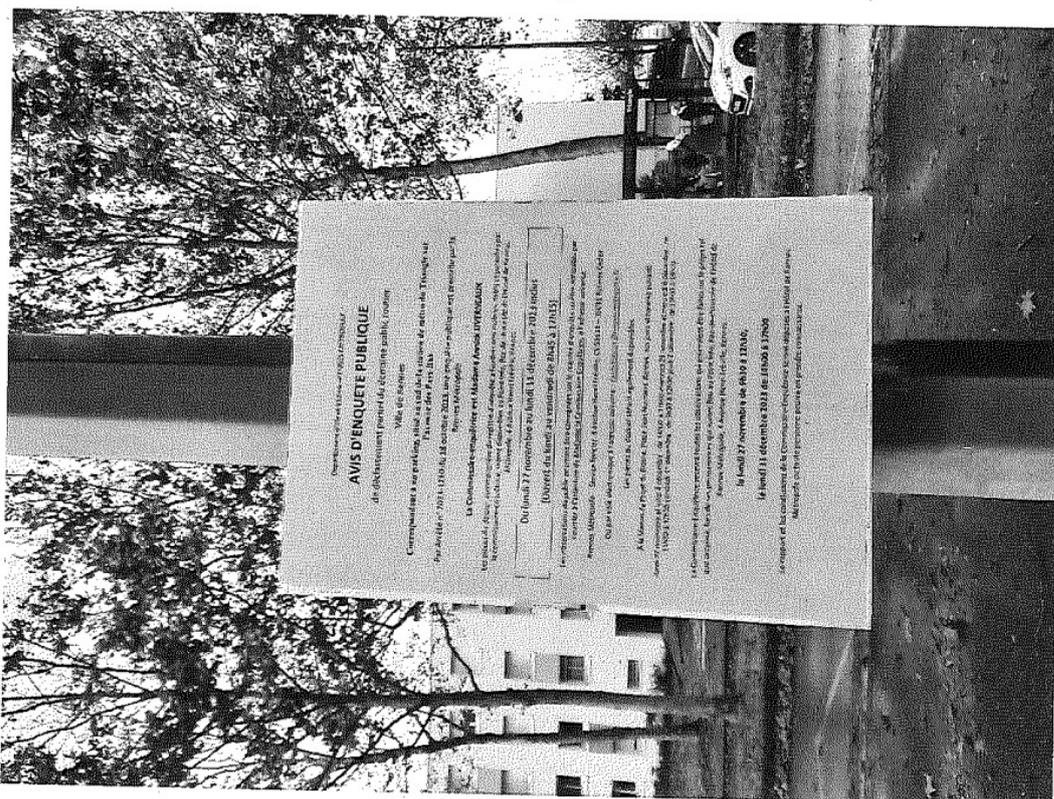
1ex : Archives DPMDP

Le Rédacteur





Prise de vue du parking avenue des pays bas.



Prise de vue du premier panneau situé parking des pays bas.

